Document generated on 07/02/2025 7:31 p.m.

Études internationales

Sécuritisation et construction d'un complexe de sécurité régional dans la Corne de l'Afrique
Securitization and Regional Security Complex Formation in the Horn of Africa
Securitización y construcción de un complejo de seguridad regional en el Cuerno de África

Sonia Le Gouriellec

Volume 49, Number 1, Winter 2018

Renouveler la sécuritisation : théorie et pratiques
Renewing Securitization: Theory and Practice
Renovar la securitización : teoría y prácticas

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1050545ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1050545ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)
1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Le Gouriellec, S. (2018). Sécuritisation et construction d'un complexe de sécurité régional dans la Corne de l'Afrique. *Études internationales*, *49*(1), 83–104. https://doi.org/10.7202/1050545ar

Article abstract

How do regional security complexes (RSCs) emerge and take shape? In 2003, B. Buzan and O. Waever described the Horn of Africa as a proto- RSC (after having been a pre-RSC during the Cold War), but did not have the analytical tools to explain the transition to a full-fledged RSC. We show how the emergence of a regional power, in this case Ethiopia, played a key role in the formation of an RSC. The regional power became an active agent in the process of securitization. This article seeks to provide both an empirical and a theoretical contribution. We show how a double process of securitization—of the jihadist terror threat in the Horn between 1998 and 2005, and of the Somali "failed state"—led to the 2006 Ethiopian intervention. We then analyze the outcome of RSC formation.

Tous droits réservés © Études internationales, 2018

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Sécuritisation et construction d'un complexe de sécurité régional dans la Corne de l'Afrique

Sonia Le Gouriellec*

Résumé : *Comment se forment et se cristallisent les complexes de sécurité régionaux (CSR) ? En 2003, B. Buzan et O. Wæver avaient présenté la Corne de l'Afrique comme un proto-CSR (après avoir été un pré-complexe pendant la guerre froide), mais ils n'avaient pas développé les outils analytiques permettant d'expliquer le passage à un CSR à part entière. Nous montrons que l'émergence d'une puissance régionale, l'Éthiopie, joue un rôle essentiel dans la formation d'un CSR. Cette puissance régionale devient un agent performatif des processus de sécuritisation. Cet article a une ambition empirique et théorique. D'une part, nous démontrons comment un double processus de sécuritisation – de la menace terroriste djihadiste dans la Corne entre 1998 et 2005 et de « l'État failli » somalien – a mené à l'intervention éthiopienne en 2006. Nous analysons ensuite l'aboutissement du CSR.*

Mots clés : sécuritisation, Éthiopie, Somalie, complexe de sécurité régional

Abstract : *How do regional security complexes (RSCs) emerge and take shape? In 2003, B. Buzan and O. Wæver described the Horn of Africa as a proto- RSC (after having been a pre-RSC during the Cold War), but did not have the analytical tools to explain the transition to a full-fledged RSC. We show how the emergence of a regional power, in this case Ethiopia, played a key role in the formation of an RSC. The regional power became an active agent in the process of securitization. This article seeks to provide both an empirical and a theoretical contribution. We show how a double process of securitization – of the jihadist terror threat in the Horn between 1998 and 2005, and of the Somali "failed state" – led to the 2006 Ethiopian intervention. We then analyze the outcome of RSC formation.*

Key words : securitization, Ethiopia, Somalia, regional security complex

Resumen : *¿Cómo se forman y se cristalizan los complejos de seguridad regionales (CSR) ? En 2003, B. Buzan y O. Wæver presentaron el Cuerno de África como un proto-CSR (tras haber sido un pre-complejo*

* *Sonia Le Gouriellec est maître de conférences à l'Université catholique de Lille et chercheure au Centre de Recherche de Relations entre les Risques et le Droit (C3RD).*

durante la guerra fría), pero no habían desarrollado las herramientas analíticas que les permitieran explicar el paso a un CSR pleno. Mostramos que la emergencia de una potencia regional, Etiopía, desempeña un papel esencial en la formación de un CSR. Esta potencia regional se convierte en un agente performativo de los procesos de securitización. Este artículo tiene una ambición empírica y teórica. Por un lado, demostramos cómo un doble proceso de securitización (de la amenaza terrorista yihadista en el Cuerno entre 1998 y 2005 y del "Estado fallido" somalí) llevó a la intervención etíope en 2006. Luego, analizamos la realización final del CSR.

Palabras clave : securitización ; Etiopía ; Somalia ; complejo de seguridad regional

En décembre 2006, le gouvernement éthiopien intervient militairement en Somalie afin de mettre fin au régime instauré par l'Union des tribunaux islamiques (UTI) six mois plus tôt. Cette action unilatérale prend forme dans un contexte international difficile : la coalition déployée en Afghanistan rencontre alors des difficultés et la Corne de l'Afrique inquiète l'administration américaine. La *Task Force* 150 déployée au nord de l'océan Indien dans le cadre de l'opération « Enduring Freedom » avait ainsi pour mission d'interdire l'exfiltration de terroristes de l'Afghanistan vers la péninsule arabique ou la Corne de l'Afrique[1]. L'intervention éthiopienne en Somalie s'effectue également dans un contexte national tendu. Un an auparavant, le gouvernement éthiopien réprimait violemment des manifestations à la suite d'élections contestées. Si cette intervention a permis à l'Éthiopie de se construire une identité de « pourvoyeur de sécurité » (*security provider*) dans sa région, tout en renforçant sa présence internationale, elle lui a également offert l'opportunité de faire diminuer la pression exercée par des États occidentaux et des institutions internationales pour qu'elle se démocratise. Par ailleurs, à travers cette intervention en Somalie, un autre conflit, aux dimensions plus régionales, se dessine. En effet, derrière le discours officiel de justification de l'intervention se cache une réalité plus complexe. Par un processus de sécuritisation réussi, le régime éthiopien est parvenu à instaurer un nouvel ordre régional.

Quelques travaux ont analysé cette intervention sur les plans à la fois militaire et juridique (Menkhaus 2009 ; Clapham 2009 ;

1. Il s'agissait d'une coalition composée de dix bâtiments appartenant à huit pays : États-Unis, Grande-Bretagne, Pakistan, Allemagne, Espagne, Italie, France et Pays-Bas. Des bâtiments australiens, canadiens et néo-zélandais ont également participé à la *Task Force* 150.

Bamfo 2010), mais peu en ont examiné les conséquences sur l'ordre régional (Gonzáles-Aimé 2013 ; Mesfin 2011). Pourtant, nous émettons l'hypothèse que le succès du processus de sécuritisation qui a mené à l'intervention éthiopienne de 2006 a permis l'aboutissement d'un complexe de sécurité régional (CSR). Depuis le début du 21e siècle, l'Éthiopie cherche à retrouver son statut d'État dominant dans la région. Nous montrons que ce contexte d'émergence de la puissance régionale éthiopienne permet l'aboutissement d'un complexe de sécurité régional en construction depuis la période de la guerre froide. Cet article s'attache donc à décrire les étapes de la constitution d'un CSR en se concentrant sur le rôle joué par la polarité dans cette construction.

Cet article contribue à la littérature sur la sécuritisation de plusieurs façons interreliées : il interroge les conditions de succès d'un processus de sécuritisation ; il questionne le lien entre sécurité et religion, une thématique peu étudiée par les travaux sur la sécuritisation (Balzacq, Leonard et Ruzicka 2016 : 514) ; il théorise les conséquences régionales de la sécuritisation sur la formation d'un CSR ; enfin, il interroge la légitimité de l'acteur sécurisant auprès de l'audience. Notre contribution à l'étude des pratiques de la sécuritisation a deux ambitions, l'une empirique, l'autre théorique. D'une part, nous mettrons en évidence l'existence d'un double processus de sécuritisation : contre la menace terroriste dans la Corne de l'Afrique entre 1998 et 2005 et contre l'islam politique en Somalie. Nous analyserons ensuite l'aboutissement d'un complexe de sécurité régional à la suite de l'intervention éthiopienne de décembre 2006, dans l'intention de montrer comment se forment concrètement et se cristallisent les complexes de sécurité.

I – Complexe de sécurité régional et sécuritisation

Publiée pour la première fois en 1983, puis à nouveau en 1991 et en 2008, l'étude de Barry Buzan, *People States and Fear*, fut la première véritable tentative de considérer une région en tant qu'objet d'analyse à part entière. Son approche régionale et non plus uniquement étatique de la région permettait de parler de la sécurité régionale en termes de modèle de relations entre les membres du complexe de sécurité. Il émettait l'hypothèse que les analyses globales sont incapables de prendre en compte et d'identifier les préoccupations sécuritaires immédiates des États, c'est-à-dire les menaces de leur voisinage immédiat. Les interactions sécuritaires avec les voisins sont plus nombreuses

qu'avec les puissances du système international, et « l'interdépendance sécuritaire sur le système international dans son ensemble est loin d'être uniforme » (Buzan et Wæver 2003 : 2).

Ainsi ces régions jouissent-elles d'une autonomie certaine. Elles sont un modèle d'anarchie miniature. Il paraît évident que toutes les régions du monde connaissent mécaniquement ce type d'interactions, du fait de la proximité géographique des États et de frontières communes. Un groupe d'États est qualifié de « complexe de sécurité régional » selon certains critères, dont celui d'une interdépendance incontournable entre les États. Barry Buzan définit ce concept comme « un ensemble d'unités dont les processus majeurs de sécuritisation, désécuritisation, ou les deux, sont si interreliés que leurs problématiques de sécurité ne peuvent raisonnablement pas être analysées indépendamment les unes des autres ». Toutefois cette définition reste imprécise puisque Buzan utilise le terme « raisonnablement » pour qualifier l'intensité des interactions sécuritaires entre les États du complexe. Il précise plus loin que le principal facteur définissant un complexe de sécurité est « le degré élevé de menace/crainte que ressentent mutuellement deux ou plusieurs États ». Thierry Balzacq (2003-2004) résume ainsi les principales caractéristiques des complexes de sécurité :

1. Ces complexes sont composés de deux ou plusieurs États ;
2. Ces États constituent toujours des ensembles territorialement cohérents partageant des frontières communes : « un sous-système distinct et significatif de relations de sécurité existe au sein d'un ensemble d'États dont le destin est lié par leur proximité géographique » (Buzan 1991 : 188) ; peu importe qu'ils aient des caractères culturels ou ethniques communs, « les complexes de sécurité sont des régions vues à travers une lentille sécuritaire » (Buzan et Wæver 2009 : 43) ; en effet, les menaces politiques et militaires sont plus significatives et potentiellement imminentes quand les États ont des frontières communes ;
3. Les relations entre les États membres du complexe sont marquées par l'interdépendance sécuritaire ; les interactions sécuritaires doivent être suffisamment intenses (comparées à la faiblesse des liens avec l'environnement externe au complexe) et ce, quelle que soit la qualité de ces interactions, conflictuelles ou coopératives ; en quelque sorte, un complexe de sécurité peut exister lorsqu'il existe un sentiment commun et élevé d'insécurité entre deux ou plusieurs États régionaux ; de même, un haut degré de confiance mutuelle peut aussi bien déterminer l'existence d'un complexe de sécurité ;

4. La configuration de l'interdépendance sécuritaire doit être profonde et durable, mais pas nécessairement permanente.

Barry Buzan considère que la Corne de l'Afrique constituait un pré-complexe de sécurité pendant la guerre froide, car elle présentait « plusieurs éléments d'une forte interdépendance bilatérale sécuritaire, mais ne parvenant pas à les relier en un modèle intégré » (Buzan et Waever 2003 : 241). Nous proposons ici de revenir sur les quatre facteurs de la constitution d'un CSR à part entière : 1) développement des liens d'amitiés et d'inimitiés ; 2) renforcement des liens d'interdépendance ; 3 et 4) sécuritisation d'une menace par une puissance régionale. Nous avançons que la Corne de l'Afrique est devenue dès 2006 un CSR à part entière.

Tout d'abord, la formation et le développement d'un CSR dépendent des relations d'amitié et d'inimitié au sein des unités d'un système (Buzan et Waever 2003 : 40). Dans la Corne de l'Afrique, le premier embryon de sécurité collective contemporaine apparaît dès les premières alliances entre États. Elles recouvrent plusieurs aspects. Ce peut être des alliances militaires entre des dirigeants (ou des régimes) avec des mouvements rebelles des pays voisins, mais aussi des alliances avec de grandes puissances présentes dans la région, ou même des alliances entre des mouvements rebelles. Toutes ont leur logique propre. À partir de 1993, les pays de la région s'allient contre le régime de Khartoum. Cette alliance vise à l'endiguement du régime soudanais accusé de soutenir le général Mohamed Farah Aydiid[2] dans la crise somalienne alors que des Casques bleus pakistanais trouvent la mort à Mogadiscio au mois de juin de la même année. Avant ces combats de Mogadiscio, la communauté internationale surveillait déjà l'État soudanais qui avait pris la tête d'une coalition de groupes radicaux panarabes ou islamistes, hostiles à l'intervention d'une coalition internationale lors de la guerre du Golfe. Le Soudan était également surveillé depuis les bouleversements internes survenus au cours des années 1980. L'une des dernières alliances régionales serait celle établie dans le cadre du Forum de Coopération de Sanaa en 2002 (Mesfin 2011). Elle est perçue comme une alliance de convenance contre l'Érythrée, d'autant plus qu'au départ, l'alliance réunissait l'Éthiopie, le Soudan et le Yémen, trois États ayant été en conflit armé avec l'Érythrée. Djibouti a rejoint cette alliance après le conflit frontalier qui

2. Mohamed Farah Aydiid (1934-1996) est un somalien qualifié de « chef de guerre » dont les forces ont tué 18 soldats américains au début des années 1990.

l'a opposé à l'Érythrée entre 2008 et 2010. L'unique alliance qui semble résister au temps est celle conclue en 1963, au cours de la guerre froide, entre l'Éthiopie et le Kenya afin de contenir l'irrédentisme somalien[3].

Ensuite, les liens d'interdépendance entre les unités du système se sont renforcés. En vingt ans, la Corne de l'Afrique est passée de quatre entités étatiques à sept avec l'indépendance de l'Érythrée, du Somaliland (non reconnu) et du Soudan du Sud. Les rivalités interétatiques se sont multipliées, notamment avec le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée (1998-2000). Cette opposition a réactivé les guerres par procuration. Jon Abbink a ainsi dénombré, pendant la guerre érythréo-éthiopienne, près de 25 groupes armés locaux ou mouvements insurrectionnels ayant à un moment ou un autre reçu le soutien de l'un des deux pays (Abbink 2003). L'Érythrée soutenait des mouvements éthiopiens d'opposition armée, mais les succès étant faibles, Asmara délocalisait l'affrontement en Somalie. De même, le groupe Al-Shabaab somalien était pendant une période (avant l'intervention kenyane de 2011) un véritable proto-État ; il constituait une structure étatique et gouvernementale parallèle à celle du pouvoir central officiel. Ces mouvements cherchaient à contester la souveraineté du gouvernement somalien (comme les talibans en Afghanistan). On peut donc avancer que les unités du système sont devenues des menaces sécuritaires majeures les unes envers les autres. Néanmoins, les liens d'interdépendance peuvent aussi être coopératifs. Ainsi, l'interdépendance économique et l'intégration sont affichées par le régime éthiopien comme des moyens de stabiliser la région et de réaliser ses objectifs internes. Meles Zenawi, l'ancien Premier ministre éthiopien, avait compris que l'économie serait stimulée et la coalition au pouvoir consolidée par le jeu des alliances et le renforcement de sa légitimité internationale. En 2012, le régime affirme que son « influence au niveau régional et global dans les échanges politiques, socioéconomiques et culturels a significativement augmenté » (Federal Democratic Republic of Ethiopia 2012).

Néanmoins, Barry Buzan définit la Corne de l'Afrique comme étant un pré-complexe de sécurité durant la guerre froide puis un proto-complexe à la sortie de cette dernière, mais il ne se concentre

3. Malgré l'absence d'un soutien formel du Kenya à son intervention en Somalie en 2006, et bien que l'Éthiopie ait tardé à apporter son soutien à l'opération « Linda N'chi » lancée en octobre 2011 par le Kenya, l'Éthiopie a finalement, quelques semaines plus tard, soutenu l'effort kenyan en envoyant ses troupes dans l'ouest de la Somalie.

pas sur les étapes expliquant le basculement de l'un à l'autre. On retient uniquement de la définition que les interactions sécuritaires doivent être suffisamment intenses pour justifier la création de différents degrés (pré-CSR, proto-CSR) sans établir précisément la distinction entre chaque degré. Dans la Corne de l'Afrique, la constitution d'un front commun contre le Soudan, dans les années 1990, ainsi que le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ont permis de focaliser les interactions sécuritaires de la région et d'établir un passage du pré-CSR au proto-CSR. Comment le passage à un CSR s'effectue-t-il ?

Dans la Corne de l'Afrique, le langage de la sécurité a été utilisé par le régime éthiopien pour des raisons de légitimation et de maintien de l'ordre interne auprès d'une audience nationale (Vuori 2008) avant d'être utilisé en politique étrangère et de s'imposer comme acteur dominant dans le nouveau CSR. L'hégémonie interne trouve ainsi sa traduction en politique étrangère. Des travaux récents ont insisté sur l'importance de la hiérarchie au sein d'un CSR afin de le consolider (Lemke 2002 ; Frazier et Stewart-Ingersoll 2010). Cette approche nous intéresse tout particulièrement. Si les processus de sécuritisation (et de dé-sécuritisation) sont au cœur de la définition des CSR, il existe peu de travaux sur les conditions du succès de la sécuritisation et de ses effets sur l'ordre régional. Il apparaît qu'un processus de sécuritisation réussi dépend de l'acteur qui sécurise et de son audience. Les complexes de sécurité sont définis à la fois par des relations d'amitié ou d'inimitié et par des relations de puissance. Ainsi, ils peuvent être analysés en mobilisant la notion de polarité. On retrouve alors des complexes unipolaires, bipolaires, tripolaires ou multipolaires.

Dans la Corne de l'Afrique, l'Éthiopie est devenue une puissance régionale et un moteur de la construction régionale. La Corne de l'Afrique occupe donc une place prépondérante dans l'agenda sécuritaire éthiopien depuis le début du 21e siècle, d'autant plus que cet agenda évolue dans un contexte de « guerre globale contre le terrorisme » et d'émergence de groupes terroristes en Somalie. Pourtant, et comme l'ont démontré Frazier et Stewart-Ingersoll, les capacités matérielles ne sont pas suffisantes pour expliquer qu'un État devienne une puissance régionale : les facteurs idéationnels interviennent également. Comme nous le verrons, l'intérêt régional de l'Éthiopie ne s'explique pas uniquement par sa position dominante matériellement, malgré son poids démographique, économique et militaire.

Notre hypothèse est la suivante : c'est par un processus de sécuritisation interne et externe que le régime éthiopien instaure un nouvel ordre régional à l'origine de l'aboutissement du CSR. L'émergence de

l'Éthiopie comme puissance régionale au début du 21e siècle et la reconnaissance de l'importance de la sécurité régionale dans son agenda politique sont à l'origine de l'émergence d'un complexe de sécurité régional. Le régime éthiopien va bénéficier d'un contexte international sécuritaire, notamment celui de la lutte contre le terrorisme, favorable à la légitimation de ses discours et de ses pratiques sécuritaires régionales.

II – Une sécuritisation réussie de l'islam politique en Somalie dans un contexte international de « guerre globale contre le terrorisme » (macrosécuritisation)

Les études sur la sécuritisation soulignent que les politiques sont des actes qui créent un sens par des discours, des lois, des images ou des actions du quotidien qui produisent des logiques de sécurité acceptées par une audience. Nous essayons de comprendre comment le gouvernement éthiopien parvient à sécuriser l'islam politique en Somalie et nous explorons la pertinence de la sécuritisation dans le contexte éthiopien. En effet, la sécurité est profondément contextuelle (Salter 2008). Aussi, nous souhaitons mettre en évidence la concordance entre les objectifs de sécurité régionaux et internationaux. Le terrorisme est devenu le sujet de préoccupation majeure pour les puissances extérieures à la région. Dans le même temps, si les acteurs régionaux ne sont pas indifférents à la question du terrorisme, celle-ci semble être largement instrumentalisée. La définition et la pluralité de la nature du terrorisme permettant des déformations, le terrorisme apparaît comme le parangon de l'ennemi construit, servant d'exutoire aux tensions sécuritaires régionales générées par le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. L'islam politique, et par extension la Somalie, ont été sécurisés par les autorités étatiques éthiopiennes dans un contexte national de recherche de légitimité tant interne qu'internationale.

A – Une sécuritisation réussie de l'islam politique

Barry Buzan, Ole Wæver et Jaap de Wilde ont montré que la sécuritisation est constituée par l'établissement d'une menace existentielle suffisamment saillante pour avoir des effets politiques substantiels (Buzan, Wæver et de Wilde 1998). Ils soulignent donc une forme d'instrumentalisation par la désignation d'une menace que le discours doit faire reconnaître comme telle. Les actes de langage construisent une réalité, complétée par des actes de langage directifs. Ce qui nous intéresse en priorité, ce sont les connotations des discours

produits et les partis pris qu'ils révèlent. Or, une telle démarche n'implique pas forcément de prendre position sur la véracité de ces discours. Dans notre cas d'étude, l'islam politique est sécurisé par les acteurs régionaux dans un contexte international où le continent africain est lui-même perçu comme une source de menace pour l'administration américaine[4].

La perspective d'un acteur extérieur hégémonique dans le système global, comme les États-Unis, compte dans la construction d'un CSR. Le point de vue américain s'impose et est traduit dans une perspective régionale par les acteurs eux-mêmes. C'est le concept développé par Buzan et Waever de macrosécuritisation et de *security constellations*. Dans un contexte global de « guerre contre le terrorisme », à une échelle intermédiaire comme la région, les acteurs locaux s'approprient les processus de sécuritisation et ceux-ci peuvent devenir des alibis afin de servir un agenda différent (Buzan et Waever 2009).

La sécuritisation de l'islam politique en Somalie s'effectue dans un contexte de sécuritisation au niveau systémique. En Somalie, les islamistes qui ont participé avec succès à la reconstruction du pays à partir de 1991 n'ont nullement attiré l'attention. Cependant, après le 11 septembre 2001, l'administration américaine considère tous les islamistes comme une menace contre la sécurité du pays (Iyob et Keller 2006). Les discours déclaratoires font des États défaillants des refuges pour les mouvements terroristes. La Somalie en est l'exemple type. Le vocable utilisé fait de ce pays, sans pouvoir central depuis dix ans, une menace contre les intérêts américains[5].

4. Si, en 2000, G.W. Bush déclarait : « l'Afrique n'est pas une priorité stratégique nationale », après les attentats du 11 Septembre 2001, ce discours n'est plus à l'ordre du jour. Au moment de sa tournée africaine en 2003, il affirmait : « nous ne laisserons pas les terroristes menacer les peuples africains ni utiliser l'Afrique comme base pour menacer le monde » (Service d'information du département d'État des États-Unis 2003).
5. La Somalie servait de base à un groupe terroriste, Al-Itthad al-Islami (« l'Unité islamique ») agissant également en Éthiopie. Ce groupe est en fait une nébuleuse de groupuscules salafistes, fichée comme organisation terroriste dès le 23 septembre 2001 par les États-Unis, et entretenant, selon eux, des relations avec Al-Qaïda. Trois suspects étaient visés pour leur complicité dans des attentats en Tanzanie et au Kenya (1998 et 2002). Plusieurs compagnies somaliennes furent également inscrites sur la *Terrorist Exclusion List*. L'une des premières mesures répressives a été de prendre des sanctions, en novembre 2001, contre al-Barakaat, une société somalienne de télécommunications et de transfert de fonds accusée d'entretenir des liens directs avec Al-Qaïda, bien que cette accusation n'ait jamais été prouvée de manière tangible.

C'est donc devenu un lieu commun, dans les discours des politiciens et des chercheurs, de présenter la Corne de l'Afrique, et plus largement l'Afrique de l'Est, comme une région majeure de développement du terrorisme djihadiste (voir Morrison 2002 ; Haynes 2005 ; Rotberg 2005 ; Glickman 2003 ; Kraxberger 2005 ; Curtis, Gibbs et Miró 2004 ; Dagne 2002). Or, des analyses quantitatives et qualitatives montrent que la réalité est bien plus nuancée. Entre 1998 et 2005 – à la veille de l'intervention éthiopienne – la menace djihadiste était surévaluée. Bjørn Møller a démontré la faiblesse quantitative des activités terroristes d'Al-Qaïda dans la région durant cette période (Møller 2009).

À l'exception des deux attentats de 1998, le terrorisme était principalement motivé par des raisons politiques plutôt que religieuses. Lorsque la religion était en cause, il ne s'agissait souvent pas d'islam, mais de christianisme. Ce fut par exemple le cas de la LRA (Lord's Resistance Army) de Joseph Kony en Ouganda. Comme le précise Møller, vingt fois plus de personnes ont péri dans des attentats perpétrés par des personnes de confession chrétienne que par des djihadistes dans la Corne entre 1998 et 2005. Enfin, la menace terroriste varie d'un pays à l'autre. L'Ouganda est le plus vulnérable des huit pays présentés (si nous excluons les deux attentats de 1998). À l'exception du Kenya, les autres pays de la région semblent relativement épargnés par le phénomène. En effet, l'Éthiopie a été relativement peu touchée par les attaques liées à des organisations affiliées à Al-Qaïda qui, à l'origine, accordait peu d'importance au continent africain, privilégiant l'Afghanistan et la péninsule Arabique[6].

La Somalie n'a donc pas été un terrain majeur pour le développement des activités d'Al-Qaïda dans les années 1990 (Menkhaus 2004 ; Shinn 2007). La menace terroriste djihadiste, dans la Corne de l'Afrique, est surestimée pour la période allant de 1998 à 2005. Néanmoins, cette menace, construite par le discours et instrumentalisée par les décideurs politiques, s'est révélée être une forme de prophétie auto-réalisatrice.

6. À la fin de l'année 1992, l'intervention américaine « Restore Hope » en territoire somalien est perçue par Ben Laden comme l'équivalent de l'invasion soviétique en Afghanistan. Le groupe, pour son premier attentat terroriste, cible un hôtel de luxe à Aden au Yémen, où les soldats américains transitaient. Le commandant militaire d'Al-Qaïda, Muhammad Atef, arrive en Somalie en 1993 afin de prospecter et de rallier les islamistes locaux ; il échouera dans sa mission. La population se méfie de ces « étrangers » qui prônent un islam peu populaire en Somalie. Les représentants de Ben Laden ont en revanche réussi à établir des réseaux de renseignement dans les pays voisins, au Kenya notamment.

Nous ne pouvons contester le fait que l'Éthiopie se soit sentie menacée par des groupes armés combattants somaliens même si la capacité de ces groupes à causer de réels dommages a pu être surestimée (Marchal 2007 ; Hoehne 2009). La Somalie n'est pas une terre de djihad, mais l'intervention éthiopienne dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » a créé un appel d'air pour des éléments étrangers et le développement du radicalisme. Bien que cette tendance ait bel et bien existé auparavant, elle ne concernait alors qu'une frange minoritaire. C'est à l'automne 2006 que le basculement se fait, à la faveur de la frange la plus radicale et belliqueuse de l'UTI. Ainsi, Harakat Al-Shabaab (« Mouvement des jeunes ») fondée en 2004 ou 2005, était au début la branche jeune et armée de l'UTI. Début 2006, le groupe Al-Shabaab comptait près de 400 combattants dans ses rangs, et jusqu'à 2000 au moment de l'intervention éthiopienne en décembre 2006.

Pour des raisons à la fois de politique interne et de politique étrangère, les décideurs locaux ont commencé à s'approprier la lutte contre le terrorisme avant 2001, jusqu'au virage sécuritaire de 2006. Celle-ci fait désormais l'objet d'une réponse nationale et régionale. Elle permet un rapprochement des décideurs politiques entre eux et constitue un espace possible de coopération parfois porté par les institutions régionales. En tout état de cause, cette intervention a placé l'Éthiopie sur le même plan que les autres États menacés par des groupes religieux fondamentalistes. Elle a contribué à renforcer la légitimité internationale du pays et notamment sa présence dans tous les grands forums internationaux. Et, par-dessus tout, l'Éthiopie – qui était accusée par l'Érythrée de ne pas respecter le droit international dans le cadre du règlement du litige frontalier entre les deux États – s'est préoccupée ici de souligner la légalité de l'opération et donc de montrer l'importance qu'elle accordait aux normes internationales. À l'inverse, Meles Zenawi accusait l'Érythrée de refuser ces normes internationales, soulignant par là même sa propre légitimité. Ce comportement renvoie à l'une des raisons, mises en évidence par Ian Hurd, pour lesquelles un acteur obéit aux règles : parce qu'il craint les sanctions ; parce qu'il perçoit ces règles dans son propre intérêt ; parce que pour lui ces règles sont légitimes et doivent être respectées (Hurd 1999).

B – L'intervention éthiopienne en Somalie

Le discours de politique étrangère de l'Éthiopie en Somalie en 2006, et en particulier de son dirigeant, Meles Zenawi, repose sur un acte de langage *engageant* (« nous allons corriger cette situation »), qui repose partiellement sur un acte de langage *directif* (« nous devons

défendre notre territoire et remettre de l'ordre »). L'Éthiopie rappelle ainsi qu'elle n'est pas la seule menacée, mais que les extrémistes risquent de déstabiliser toute la Corne de l'Afrique (*The Ethiopian Herald* 2006d). Elle assume donc un rôle plus large de protecteur et de « gardien de l'ordre », s'assurant ainsi le soutien d'une audience régionale. Au-delà des menaces proférées à l'encontre de l'Union des tribunaux islamiques, l'intervention de l'Éthiopie, dans son discours de politique étrangère, trouve sa justification dans le lien établi entre désordre intérieur et ingérence extérieure. Les discours évoquent l'existence d'une menace existentielle. En effet, l'Éthiopie intervient parce que la région de l'Ogaden est revendiquée par l'UTI (*The Ethiopian Herald* 2006c). En juin 2006, l'UTI déclarait le djihad contre l'Éthiopie tout en démentant tout lien avec Al-Qaïda. Ce fut l'une des principales justifications de l'Éthiopie pour déclarer la guerre : « le fait est que nous ne déclarons la guerre à personne. Nous nous contentons de répondre à des actes répétés d'invasion et de déclaration de guerre » (*The Ethiopian Herald* 2006b). Ainsi, le 30 novembre 2006, la Chambre des représentants des peuples (Chambre basse) adopte une résolution autorisant le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre la souveraineté du pays[7].

Une seconde justification de l'intervention éthiopienne est le rôle joué par l'Érythrée dans le conflit somalien. L'Érythrée est clairement visée, d'après une déclaration de l'UTI : « en ce qui concerne l'implication de l'Érythrée, nous avons l'intention de mettre un terme à son implication en Somalie, car nous prévoyons de poursuivre les restes de ses troupes […]. Aucun pays, en dehors de l'Érythrée, n'a contesté le droit de l'Éthiopie à se défendre » (*The Ethiopian Herald* 2006e). L'hostilité éthiopienne à l'UTI n'est pas simplement motivée par les réseaux transnationaux qui pourraient la déstabiliser. L'Éthiopie craint les relations entre l'Érythrée, le Soudan et les Tribunaux islamiques. Le processus de sécuritisation participe donc au renforcement des liens d'amitié et d'inimitié régionaux et à la mise en place d'une hiérarchie régionale.

7. « En dehors de recourir à des moyens pacifiques pour résoudre le problème, le Parlement a décidé que le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie mènerait toute action légale pour repousser l'invasion de l'UTI » ; extrait de la résolution cité dans *The Ethiopian Herald*, 2006c, « We Will Exhaustively Employ Every Peaceful Means Despite the Jihadists Attack Against Us », 7 décembre : 9.

La décision de renverser l'UTI a été prise par l'Éthiopie, mais sans doute avec le soutien américain. Le 14 décembre 2006, Jendayi Frazer, l'ancienne secrétaire d'État chargée des Affaires africaines au sein de l'administration Bush, va présenter l'UTI comme étant affilié et même contrôlé par Al-Qaïda. Des propos démentis par la suite par John Negroponte, directeur national du renseignement, selon lequel il n'y aurait « aucune preuve concluante » permettant d'affirmer que les membres de l'UTI étaient « les prochains talibans » (*La Lettre de l'Océan Indien* 2007). On peut en conclure que, même si l'UTI est mal connue, l'Éthiopie et le GFT ont désigné les islamistes somalis comme étant des « terroristes », car ils représentaient selon eux une menace pour la sécurité régionale.

Les débats sur la nature de l'intervention soulignent parfaitement l'usage par le régime éthiopien de la rhétorique sur le risque existentiel. En effet, les discours éthiopiens insistent sur le fait qu'il n'y a pas de menace imminente, mais que le pays aurait déjà été attaqué : « nous ne disons pas que nous pourrions être attaqués. Nous disons que nous avons déjà été attaqués » et « forcés à entrer en guerre » (*The Ethiopian Herald* 2010 et 2012). L'intervention a été reconnue par la communauté internationale à la fois comme un acte de légitime défense et un soutien apporté, à son invitation, au GFT pour combattre l'UTI. L'opération débute officiellement le 24 décembre 2006 et est présentée comme une opération de légitime défense : « l'Éthiopie a le droit de se protéger et de prendre des mesures proportionnelles » (*The Ethiopian Herald*, 2006b). La légitime défense réactive est prévue par l'article 51 de la Charte des Nations Unies qui en retient une conception très restrictive, alors que la pratique des États lui a donné une définition plutôt extensive.

Dès lors, la légitime défense préventive est admise dans la pratique des États, mais requiert un certain degré d'imminence de l'attaque. On distingue les actions préemptives légales, où la menace est imminente et la logique clairement défensive (par exemple, l'attaque israélienne contre l'Égypte en 1967) et les guerres préventives illégales dans lesquelles la menace est incertaine et la logique offensive (comme la guerre d'Irak en 2003). Lors des attaques de 2006 et 2011, l'Éthiopie s'est approprié la nouvelle doctrine américaine et le concept de menace imminente. En effet, ses interventions en territoire somalien n'ont posé aucun problème de légalité. L'Éthiopie a justifié son intervention, non pas en tant qu'attaque préemptive au nom d'une menace imminente, mais en tant que légitime défense. Dès 2006, les relations sécuritaires entre les différents acteurs de la région (étatiques et non étatiques) vont se renforcer sur le territoire somalien. Ce renforcement permet

d'avancer le passage d'un proto-complexe de sécurité à un CSR à part entière dans un contexte de macrosécuritisation (« guerre globale contre le terrorisme »).

III – L'instauration d'une hiérarchie régionale contraignante

Après avoir vu comment le contexte international de la guerre contre le terrorisme a créé un climat propice à l'intervention éthiopienne de 2006, nous souhaitons ici rendre compte de la dimension historique de la sécurité régionale pour l'Éthiopie. Si « les pratiques sécuritaires sont l'aboutissement de la sécuritisation » (Balzacq 2015 : 2), alors il convient d'interroger le caractère performatif des agents de la sécuritisation, ici l'Éthiopie. Nous verrons également que la sécuritisation est un processus continu.

A – Émergence d'une puissance régionale : l'Éthiopie, un État qui estime devoir recouvrer son statut d'État dominant

À partir de 2002, le gouvernement éthiopien, sous la houlette de son Premier ministre Meles Zenawi, a élaboré une nouvelle doctrine de politique étrangère. Le développement devient un objectif prioritaire qui nécessite un environnement stable. La pauvreté est identifiée comme une menace existentielle.

Dans le *Foreign Affairs and National Security Policy and Strategy,* que l'on peut considérer comme son « Livre blanc de la politique étrangère et de la sécurité », les termes relatifs à la survie de l'État sont répétés à de nombreuses reprises et ce, dès la première page[8]. Ils sont accolés aux termes « chaos », « désintégration », « désastre », « destruction » et « démembrement ». La « vulnérabilité » du pays proviendrait de sa pauvreté et de son « arriération », et le pays se perçoit comme un *developmental leader*[9].

Si le développement est l'objectif premier de la politique étrangère et de la sécurité de l'Éthiopie, le gouvernement justifie ce programme du fait du « rang » que le pays doit tenir. Effectivement, après avoir rappelé le caractère exceptionnel de l'État éthiopien, qui se fonde

8. Federal Democratic Republic of Ethiopia, 2002 : 1, 5 et 6.
9. D. Mufti (Foreign Ministry Spokesman Ambassador), 2011, « The overall orientation of our diplomatic missions is economic diplomacy », *The Ethiopian Herald*, 17 février : 5.

sur sa résistance à la colonisation et sur son héritage historique, le gouvernement explique que cette indépendance est menacée par la pauvreté : « nous ne pouvons même pas nous nourrir et devons demander chaque année une aide alimentaire. Rien n'est plus humiliant pour la fierté d'une nation que d'avoir à implorer »[10]. L'Allemagne et le Japon sont ensuite pris en exemple sur six pages, chacun de ces États ayant eu une politique « militariste et arrogante ». Ils auraient su identifier les causes de leur « humiliation »[11] pour l'éradiquer et atteindre leurs objectifs. On voit ici que le gouvernement éthiopien s'inscrit en rupture avec les régimes ayant existé avant 1991. Dans le bilan établi en 2012, le pays compare la vitesse de son développement à celui de la Chine et ambitionne de devenir un pays à revenus intermédiaires en 2025 (Federal Democratic Republic of Ethiopia 2012). La politique étrangère se doit d'être guidée par les contraintes et les nécessités internes : ici le développement économique et la démocratisation[12]. Cet enjeu est sécurisé, car il est collectivement accepté par les acteurs politiques et la population éthiopienne. La nature de la menace est consensuelle (la pauvreté) et les citoyens sont prêts à accepter les mesures permettant d'y remédier.

La région présente dès lors un intérêt national fondamental pour l'État éthiopien et les discours de politique étrangère affichent la nécessité de la stabiliser. Le Front démocratique révolutionnaire des peuples éthiopiens (FDRPE) – la coalition au pouvoir en Éthiopie – revendique une souveraineté retrouvée, par opposition aux humiliations du temps de Mengistu, et exhume son passé. Les élites au pouvoir évoquent dans leurs discours un État qui doit recouvrer son rang et son statut d'État dominant (Behetu 2007). Cette ambition doit lui permettre de devenir une puissance stabilisatrice dans la région. L'objectif premier de la diplomatie éthiopienne est le développement économique, perçu comme le seul moyen d'éviter la disparition du pays. Sa politique étrangère et sa politique de sécurité sont donc basées sur l'approche *domestic first*, *external second*, les premières vulnérabilités étant internes : la pauvreté et l'archaïsme (Federal Democratic Republic of Ethiopia 2002). « L'esprit d'Adwa » est convoqué pour combattre cet ennemi qu'est la pauvreté. La rupture se produit également dans la perception d'être entourée d'ennemis, ce qu'Alain Gascon a appelé le « syndrome

10. Federal Democratic Republic of Ethiopia, 2002 : 9-10.
11. Les termes « humiliation », « disgrâce », « déshonneur » et « honte » sont utilisés près de trente fois dans ces six pages.
12. Federal Democratic Republic of Ethiopia, 2002 : 3 et 4.

de Gragn », en référence au chef musulman qui avait conquis les plateaux chrétiens d'Éthiopie au 16e siècle (Gascon 1990).

L'étude du document de politique étrangère et de sécurité de l'Éthiopie reflète l'image que l'Éthiopie souhaite diffuser. Nous envisagerons ainsi le discours de politique étrangère comme une structure signifiante, utilisée par le politique pour légitimer ses décisions auprès de l'opinion et de ses voisins (Balzacq 2015). Cette légitimation conditionne, dans une perspective wébérienne, l'acceptation et donc la soumission des individus à l'État. En cela, la production de discours est envisagée comme un acte de pouvoir qui permet de rendre acceptable l'action du politique, voire d'en supprimer toute possibilité de contestation. Ainsi, « c'est bien à travers des discours hégémoniques que des acteurs sont construits et autorisés, que des alternatives décisionnelles sont disqualifiées, et que la sphère discursive du politique, dans laquelle les élites de politique étrangère définissent les buts et l'intérêt national, est construite » (Legrand 2004). Le façonnement d'une identité de garant de l'ordre régional représente un moyen de revendiquer une certaine légitimité et ainsi de justifier ses actions. Thomas Ward rappelle que les États considèrent la légitimité non comme une fin, mais comme un moyen (Ward 2005). Le régime éthiopien revendique ouvertement la recherche de puissance et un rôle hiérarchiquement supérieur à celui de ses voisins. Les objectifs que s'est fixé le FDRPE permettront, selon ce dernier, au reste des pays de la région de se développer. L'Éthiopie aurait donc la « responsabilité » (Federal Democratic Republic of Ethiopia 2002) d'intervenir militairement afin de stabiliser cet environnement, condition de la réalisation de son projet politico-économique.

B – La performativité de l'acteur sécurisant et la construction d'un CSR contraignant

Le degré de la menace s'est intensifié sous l'effet d'un processus de sécuritisation réussi. Ce processus est un succès, car il est porté par un acteur en quête d'un statut plus élevé et d'une légitimité internationale dans un contexte international où l'objet de la sécuritisation (l'islam politique) fait l'objet de pratiques sécuritaires et d'une macrosécuritisation. « Une pratique sécuritaire est légitime si l'audience concernée croit qu'elle l'est », rappelle Thierry Balzacq (2015 : 5). Or nous avons vu que, dans la Corne, la Somalie n'est pas une terre de djihad, mais que l'intervention éthiopienne et le soutien américain dans le cadre de la guerre contre le terrorisme y ont créé un appel d'air pour des

éléments étrangers et la radicalisation. Bien que cette tendance ait bel et bien existé auparavant, elle ne concernait alors qu'une frange minoritaire. Le terrorisme djihadiste semble avoir été surestimé au point de permettre l'accomplissement d'une prophétie auto-réalisatrice.

Ainsi l'intervention éthiopienne en Somalie en 2006 va-t-elle contribuer à construire une identité de « pourvoyeur de sécurité » (*security provider*) et renforcer la présence régionale et internationale du pays. Le gouvernement éthiopien a su utiliser les ressources du système international pour se positionner comme un acteur déterminant de la région, à l'interface des divers acteurs, grâce à ses instruments et à ses compétences. Ainsi, le FDRPE a repris le discours dominant sur les États faillis qui conduit à autoriser et légitimer les interventions internationales de *peace building* et de *state building* depuis la fin de la guerre froide et plus particulièrement depuis 2001 (Chapaux 2008). Les limites de cette analyse, qui suppose « l'absence » de capacités des États faibles, voire faillis, comparativement aux États dits forts, ont été démontrées (Morten et Jennings 2005). Les forces sociales ne disparaissent pas, mais peuvent devenir, elles, un puissant levier contre les interventions (Marchal 2007 ; Menkhaus 2007). Cette nouvelle lecture des relations internationales, reprise par des États comme l'Éthiopie, a permis à celle-ci d'intervenir en Somalie en décembre 2006 alors que les interventions de ses voisins étaient découragées par les acteurs régionaux eux-mêmes, et que l'imminence de la menace était discutable.

L'action extérieure de l'Éthiopie se comprend par le statut que l'État a obtenu dans la région. Sans conteste, Meles Zenawi a fait émerger l'Éthiopie sur la scène internationale et régionale : croissance économique, grands chantiers, présence dans les forums internationaux, engagement dans les opérations de maintien de la paix, etc. L'Éthiopie apparaît comme *la* puissance régionale, fondant sa légitimité sur sa taille, sa situation géographique, son histoire – un État plurimillénaire – et son poids démographique. La promotion de l'exceptionnalisme éthiopien fait écho à « la destinée manifeste » et ses interventions en Somalie, en Érythrée ou encore au Soudan du Sud en font un « gendarme » régional. Le régime éthiopien revendique ouvertement cette recherche de puissance et ce rôle hiérarchiquement supérieur à celui de ses voisins ; en atteste également sa domination sur les organisations régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Selon le FDRPE, les objectifs qu'il s'est fixés permettront au reste des pays de la région de se développer. L'Éthiopie aurait donc la « responsabilité » d'intervenir militairement

afin de stabiliser cet environnement, condition de la réalisation de son projet politico-économique. Dans sa réémergence – car son prestige a déjà rayonné dans l'histoire ancienne et récente de la région – est-elle devenue un hégémon au sens où elle exercerait son leadership avec le consentement des autres entités qui lui reconnaissent ce statut ? En effet, l'hégémonie se définit, entre autres, par le degré d'acceptation de la hiérarchie établie par l'audience régionale. Pour les réalistes, l'hégémon impose sa force par ses capacités matérielles, militaires ou économiques (Mearsheimer 2001 : 21), bien qu'ils reconnaissent que son autorité est plus facile à exercer lorsque les aspects plus idéologiques de la forme du pouvoir sont acceptés.

Une enquête empirique montre que les résultats sont plutôt décevants. En effet, la stabilité hiérarchique dépend du degré de satisfaction des dominés et doit être ressentie comme légitime. Ainsi, pour Gilpin (1981), « les États les plus faibles d'un système international suivront le leadership des États les plus puissants, en partie parce qu'ils acceptent la légitimité et l'utilité de l'ordre existant ». Dans le système international actuel, la légitimité est considérée comme essentielle. Cette légitimité est entendue comme la conviction pour un acteur qu'un autre acteur peut se comporter comme il le fait. La légitimité est donc un puissant outil de stabilisation. L'exercice de la puissance est amené à se justifier tôt ou tard, et non plus à s'imposer. Or, cette conviction ne semble pas partagée par tous les voisins de l'Éthiopie. De plus, le processus de sécuritisation de la pauvreté au niveau national semble atteindre ses limites. Jusqu'à présent, le gouvernement éthiopien fondait sa légitimité sur les promesses de développement économique. Les contestations internes montrent, d'une part, que les premiers effets du développement n'ont pas été ressentis, car l'inégalité croît ; et d'autre part, que la démocratisation qui devait suivre le développement reste une promesse vaine.

Conclusion

L'objectif de la théorie de la sécuritisation est de comprendre pourquoi et comment naissent des pratiques sécuritaires, ainsi que les effets de ce processus. La Corne de l'Afrique offre un cas empirique idéal pour comprendre concrètement les étapes de la formation d'un CSR. Nous montrons que l'émergence d'une puissance régionale est une variable explicative de l'émergence d'un CSR. Cette puissance rend le processus de sécuritisation – au cœur de la formation d'un CSR – performatif. Dans cet article, nous avons également vu que la théorie de la

sécuritisation peut être employée pour expliquer pourquoi l'islam politique est devenu un enjeu sécuritaire pour le régime éthiopien. En établissant notre argument sur ce débat, nous constatons que, malgré ses origines européennes, la théorie de la sécuritisation peut être utile pour comprendre la situation politique dans la Corne de l'Afrique. Cet article invite donc à faire discuter les Relations internationales et les études africaines. À l'issue de cette démonstration, nous pouvons affirmer que la théorie de la sécuritisation ne s'applique pas uniquement aux États issus de l'ordre westphalien, principalement européens (Wilkinson 2007 ; Haacke et Williams 2008 ; Ilgit et Klotz 2014). Un complexe de sécurité peut émerger dans une région où les États ne répondent pas au modèle de l'État nation libéral occidental. Pour Barry Buzan et Ole Wæver (2003 : 219), un complexe de sécurité régional n'existe qu'en présence d'États forts. Nous montrons que, dans la Corne de l'Afrique, les interactions sécuritaires ne sont pas engendrées uniquement par la faiblesse, mais aussi par la force.

Nous proposons ainsi de dépasser l'analyse de Buzan et Wæver qui justifiaient l'absence de complexe de sécurité sur le continent par la faiblesse des États, l'absence de système westphalien et de puissance. Dans cette région, la capacité d'utiliser la force contre un autre État ne s'est pas affaiblie, comme le montrent les conflits Éthiopie-Érythrée en 1998-2000, ou Érythrée-Djibouti en 2008-2010. Comme partout ailleurs, l'État est la résultante d'un processus long de sédimentation (Bayart 1989 : 37). L'État n'est pas une réalité figée ou immuable, mais une institution en évolution. Il est le fruit d'un constant processus d'institutionnalisation. Or, « l'État en Afrique » est étudié principalement à travers le prisme de l'État importé, hérité de la colonisation et inadapté (Badie 1992). Cette approche interdit de penser l'État différemment et de laisser place à l'innovation et à d'autres formes d'organisation de la société, comme on pourrait en trouver en Somalie, par exemple. Du fait de leur trajectoire historique, de la faiblesse de leur développement institutionnel et de leur profil économique, le cadre théorique d'étude des États africains renvoie couramment aux concepts de « force » et de « faiblesse » de l'État, qui permettent de qualifier la cohérence de l'action publique, la cohésion sociale et la résilience externe (Bafoil 2013 : 76-77). Si un État peut se montrer faible institutionnellement et économiquement, il peut s'avérer fort par ailleurs selon sa capacité de blocage au niveau régional ou de résilience face aux politiques de ses voisins, comme l'Éthiopie l'a montré.

Enfin, nous avons établi l'importance de l'évolution de l'agenda politique d'un acteur régional dont l'ambition est de devenir une

puissance régionale sur la formation d'un complexe de sécurité régional. En se dotant d'une identité de pourvoyeur de sécurité, cet acteur acquiert une légitimité internationale. Néanmoins, c'est la légitimité régionale de cette puissance qui définit la stabilité du complexe de sécurité qui a émergé.

Sonia Le Gouriellec

Faculté libre de droit
Université catholique de Lille
60 Boulevard Vauban
59800 Lille
France

sonia.legouriellec@sciencespo.fr

Bibliographie

Abbink Jon, 2003, « Ethiopia-Eritrea: Proxy wars and Prospects of Peace in the Horn of Africa », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 21 : 407-425.

Badie Bertrand, 1992, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayart.

Bafoil François, 2013, « Repenser les identités régionales par les élargissements », *Revue française de science politique*, vol. 63, nº 1 : 75-92.

Balzacq Thierry, 2003-2004, « La sécurité. Définitions, secteurs et niveaux d'analyse », *Fédéralisme Régionalisme*, vol. 4. Page consultée sur Internet (popups.uliege.be/1374-3864/index.php?id=216) le 26 mai 2018.

Balzacq Thierry (dir.), 2015, *Contesting Security. Strategies and Logics,* New York, Routledge.

Balzacq Thierry, Sarah Leonard et Jan Ruzicka, 2016, « "Securitization" Revisited: Theory and Cases », *International Relations*, vol. 30, nº 4 : 494-531.

Bamfo Napoleon A., 2010, « Ethiopia's Invasion of Somalia in 2006: Motives and Lessons Learned », *African Journal of Political Science and International Relations*, vol. 4, nº 2 : 55-65.

Bayart Jean-François, 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

Behetu A., 2007, « Ethiopia's Role for Peace and Security in Africa », *The Ethiopian Herald,* 10 juillet.

Buzan Barry et Ole Wæver, 2009, « Macrosecuritisation and Security Constellations: Reconsidering Scale in Securitisation Theory », *Review of International Studies*, vol. 35, nº 2 : 253-276.

Buzan Barry et Ole Wæver, 2003, *Regions and Power. The Structure of International Security,* Cambridge, Cambridge University Press.

Buzan Barry, 1991, *People, States and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Prentice Hall/Harvester Wheatsheaf.

Buzan Barry, Ole Wæver et Jaap de Wilde, 1997, *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.

Chapaux Vincent, 2008, « Réussite, fragilité, faillite. Les états de l'État dans les discours politiques et les discours "experts" », *Association belge francophone de science politique*, manuscrit.

Clapham Christopher, 2009, « Post-war Ethiopia: The Trajectories of Crisis », *Review of African Political Economy*, nº120 : 181-192.

CURTIS Glenn E., John N. GIBBS et Ramón MIRÓ, 2004, « Nations Hospitable to Organized Crime and Terrorism », *Trends in Organized Crime*, vol. 8, nº 1 : 5-23.

DAGNE Theodros, 2002, « Africa and the War on Terrorism: The Case of Somalia », *Mediterranean Quarterly*, vol. 13, nº 4 : 62-73.

FEDERAL DEMOCRATIC REPUBLIC OF ETHIOPIA, MINISTRY OF INFORMATION, 2002, *Foreign Affairs and National Security Policy and Strategy*. Addis Abeba, novembre.

FEDERAL DEMOCRATIC REPUBLIC OF ETHIOPIA, MINISTRY OF INFORMATION, 2012, *Ethiopia's Foreign Policy and its Achievements,* Addis Abeba, avril.

FRAZIER Derrick et Robert STEWART-INGERSOLL, 2010, « Regional Powers and Security: A Framework for Understanding Order Within Regional Security Complexes », *European Journal of International Relations*, vol. 16, nº 4 : 731-753.

GASCON Alain, 1990, « La guerre comme rite géographique. L'exemple de la Corne de l'Afrique », *Cultures & Conflits*. Page consultée sur Internet (conflits.revues.org/78) le 20 mars 2017.

GILPIN Robert, 1981, *War and Change in World Politics*, Princeton, Princeton University Press.

GLICKMAN Harvey, 2003, « Africa in the War on Terrorism », *Journal of African and Asian Studies*, vol. 38, nºs 2-3 : 162-174.

GONZÁLEZ-AIMÉ Elsa, 2013, « The Security Issues behind the Ethiopian Intervention in Somalia (2006-2009) », dans A.M. DIAS (dir.), *State and Societal Challenges in the Horn of Africa: Conflict and Processes of State Formation*, Institut universitaire de Lisbonne (ISCTE-IUL), Centro de Estudios Africanos : 32-47.

HAACKE J. Jürgen et Paul D. WILLIAMS, 2008, « Regional Arrangements, Securitization, and Transnational Security Challenges: The African Union and the Association of Southeast Asian Nations compared », *Security Studies*, vol. 17, nº 4 : 775-809.

HAYNES Jeffrey, 2005, « Islamic Militancy in East Africa », *Third World Quarterly*, vol. 26, nº 8 : 1321-1339.

HURD Ian, 1999, « Legitimacy and Authority in International Politics », *International Organization,* vol. 53, nº 2 : 379-408.

ILGIT Asli et Audie KLOTZ, 2014, « How Far Does "Societal Security" Travel? Securitization in South African Immigration Policies », *Security Dialogue*, vol. 45, nº 2 : 137-155.

IYOB Ruth et Edmond J. KELLER, 2006, « US Policy in the Horn: Grappling with a Difficult Legacy », dans D.A. BEKOE (dir.), *East Africa and the Horn: Confronting Challenges to Good Governance*, Boulder, Lynne Rienner Publishers: 101-126

KRAXBERGER Brennan M., 2005, « The United States and Africa: Shifting Geopolitics in an "Age of Terror" », *AfricaToday*, vol. 52, nº 1 : 47-68.

LA LETTRE DE L'OCÉAN INDIEN, 2007, « Somalie. Les États-Unis dans la tourmente », *La Lettre de l'Océan Indien*, 6 janvier, nº 1205.

LEGRAND Vincent, 2004, « La prise de décision en politique étrangère », dans C. ROOSENS, V. ROSOUX et T. DE WILDE D'ESTMAEL (dir.), *La politique étrangère. Le modèle classique à l'épreuve,* Bruxelles, PIE Peter Lang.

LEMKE Douglas, 2002, *Regions of War and Peace*, Cambridge, Cambridge University Press.

MARCHAL Roland, 2007, « Somalie. Un nouveau front antiterroriste ? », *Les Études du CERI,* nº 135 : 1-28.

MEARSHEIMER John, 2001, *The Tragedy of Great Power Politics,* New York, WW. Norton and Company.

MENKHAUS Ken, 2009, « Somalia after the Ethiopian Occupation: First Steps to End the Conflict and Combat Extremism », *The Enough Project*, *Enough Strategy Paper*. Page consultée sur Internet (enoughproject.org/reports/somalia-after-ethiopian-occupation-first-steps-end-conflict-and-combat-extremism) le 26 mai 2018.

MENKHAUS Ken, 2007, « The Crisis in Somalia: Tragedy in Five Acts », *African Affairs*, vol. 100, nº 204 : 357- 390.

MENKHAUS Ken, 2004, *Somalia: State Collapse and the Threat of Terrorism*, New York, Routledge.

MESFIN Berouk, avril 2011, « The Horn of Africa as a Security Complex: Towards a Theoretical Framework », dans R. SHARAMO et B. MESFIN (dir.), *Regional Security in the post-Cold War in the Horn of Africa*, Pretoria, Institute for Security Studies : 1-31.

MØLLER Bjørn, 2009, « The Horn of Africa and the US "War on Terror" with a Special Focus on Somalia », *DIIPER Research Series*, *Working Paper* nº 16, Université d'Aalborg.

MORRISON J. Stephen, 2002, « Somalia's and Sudan's Race to the Fore in Africa », *Washington Quarterly*, vol. 25, nº 2 : 191-205.

MORTEN Boas et Kathleen M. JENNINGS, 2005, « Insecurity and Development: The Rhetoric of the Failed State », *The European Journal of Development Research*, vol. 17, nº 3 : 385-395.

ROTBERG Robert I. (dir.), 2005, *Battling Terrorism in the Horn of Africa*, Washington, Brookings Institution Press.

SHINN David, 2007, « Al Qaeda in East Africa and the Horn », *The Journal of Conflict Studies,* vol. 27, nº 1 : 47-75.

SALTER Mark B., 2008, « Securitization and Desecuritization: A Dramaturgical Analysis of the Canadian Air Transport Security Authority », *Journal of International Relations and Development*, vol. 11, nº 4 : 321-349.

SERVICE D'INFORMATION DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, 2003, *Washington Files*, 16 juillet.

THE ETHIOPIAN HERALD, 2006a, « Somalia Reopens Embassy in Addis Abeba », *The Ethiopian Herald*, 5 avril.

THE ETHIOPIAN HERALD, 2006b, « Ethiopia Seeks to Resolve Kihadists' Aggression Peacefully, has Inherent Right to Defend Itself… », *The Ethiopian Herald*, 26 novembre.

THE ETHIOPIAN HERALD, 2006c, « We Will Exhaustively Employ Every Peaceful Means Despite the Jihadists Attack Against Us », *The Ethiopian Herald,* 7 décembre.

THE ETHIOPIAN HERALD, 2006d, « Failing to Bear any Fruit Peacefully, Ethiopia is Forced to Resort to Force to Reverse the Aggression », *The Ethiopian Herald*, 26 décembre.

THE ETHIOPIAN HERALD, 2006e, « Union of Islamic Courts has Simply Melted Away », *The Ethiopian Herald*, 30 décembre.

THE ETHIOPIAN HERALD, 2010, « We're Not Saying We Might be Attacked. We're Saying We've Been Already Attacked – Prime Minister », *The Ethiopian Herald*, 28 novembre.

THE ETHIOPIAN HERALD, 2012, « Forced to Go to War », *The Ethiopian Herald*, 26 décembre.

VUORI Juha A., 2008, « Illocutionary Logics and Strands of Securitization: Applying the Theory of Securitization to the Study of Non-Democratic Political Orders », *European Journal of International Relations*, vol. 1, nº 14 : 65-99.

WARD Thomas, 2005, « La légitimité dans les Relations internationales. Dix propositions », dans G. ANDRÉANI et P. HASSNER (dir.), *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme*, Paris, Les Presses de Sciences Po : 359-382.

WILKINSON Claire, 2007, « The Copenhagen School on Tour in Kyrgyzstan: Is Securitization Theory Useable Outside of Europe? » *Security Dialogue*, vol. 38, nº 1 : 5-25.